

Mettre fin à la discrimination – informez-vous et informez les autres!

Le secteur de la santé est régulièrement le théâtre d'actes stigmatisants, ce qui a des conséquences qui vont au-delà des seules personnes qui en sont les cibles: les réactions négatives face au statut sérologique des personnes peuvent en effet conduire à ce que des gens refusent de faire un dépistage.

Les motifs de discrimination sont variés: à ce jour, les infections au VIH – et donc les personnes qui vivent avec le virus – continuent d'être l'objet de jugements moraux. Les préjugés et les craintes (infondées) de contracter le VIH peuvent eux aussi être source de diverses discriminations: refus de prise en charge, prise de mesures inutiles ou encore transmission illégale de données sensibles.

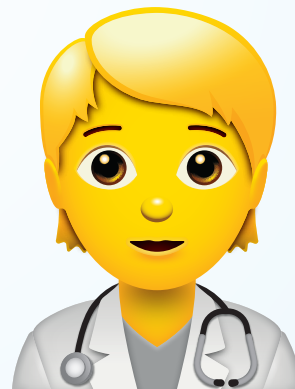
Alors même que le VIH se traite bien, les discriminations des personnes vivant avec le VIH nuisent à leur santé notamment psychique. Informez-vous et informez vos équipes – ainsi, nous donnerons jour ensemble à un environnement où tout-e-s les patient-e-s se sentiront en sécurité.

Merci pour votre soutien!

Pour plus d'informations: www.aids.ch

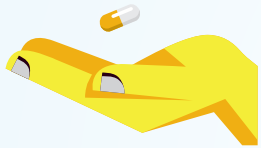
Informations pour les professionnel·le·s du secteur de la santé

Vous n'avez aucune inquiétude à avoir quand vous rencontrez des personnes vivant avec le VIH, y compris dans le secteur de la santé.



Ce que les professionnel-le-s de santé doivent savoir sur le VIH :

Vivre avec le VIH c'est vivre avec une infection chronique qui se traite bien. La Suisse compte environ 17 000 personnes vivant avec le VIH. Plus de 95% d'entre elles connaissent leur statut sérologique et parmi elles, plus de 95% sont sous traitement, ce qui fait qu'elles ne peuvent pas transmettre le virus. De nos jours, plus personne ou presque ne développe le sida en Suisse. Les personnes vivant avec le VIH sous traitement ont une espérance de vie normale.



Les traitements? Ils sont efficaces!

Les médicaments antirétroviraux employés de nos jours permettent de diminuer la charge virale du VIH, jusqu'à la faire tomber en-deçà du seuil de détection: le virus ne peut alors plus se transmettre. L'infection cesse aussi de se développer, de sorte que les personnes vivant avec le VIH ne vont jamais atteindre le stade sida. On dit dans ce contexte que U=U («undetectable = untransmittable»), soit en français: I=I («indéfectable = intransmissible»).

Le risque de transmission? Pas au travail!

Le VIH étant un virus difficilement transmissible, les personnels médicaux n'ont aucun risque de contracter l'infection au quotidien. Lorsque la charge virale est inférieure au seuil de détection, le VIH n'est pas non plus transmissible sexuellement ou par une piqûre d'aiguille. Dès lors, les personnes vivant avec le VIH peuvent avoir une vie sexuelle et devenir parents sans craindre de transmettre le virus. De fait, les transmissions mère-enfant ont quasiment disparu en Suisse. Avec l'accompagnement d'un-e spécialiste du VIH, une femme vivant avec le VIH peut accoucher par voie basse et même allaiter.

Se protéger? Normalement!

Dans un contexte médical, il n'existe – y compris avec les patient-e-s non traité-e-s – aucun risque d'infection pour l'équipe soignante ou les autres patient-e-s, pour autant que les mesures standard d'hygiène et de sécurité soient respectées. Vous n'avez aucune précaution particulière à prendre. Même en cas d'accident du travail, le risque peut être pratiquement réduit à zéro par la prise de mesures immédiates et, au besoin, d'un traitement d'urgence VIH (PEP – Post-Exposure Prophylaxis) initié dans les plus brefs délais.

Les données? Elles sont protégées!

La confidentialité des données et le secret professionnel s'appliquent aussi en matière de VIH. Révéler le statut sérologique d'une personne vivant avec le VIH sans son accord peut, aujourd'hui encore, avoir de lourdes conséquences. Il est impératif que les personnes aient la liberté de décider qui elles souhaitent informer de leur statut sérologique. Puisque ce dernier est sans importance pour la plupart des actes y compris médicaux, rien n'oblige les personnes à révéler leur statut sérologique. Dès lors, il n'y a aucune raison de les interroger sur ce point, y compris dans un questionnaire sur les antécédents médicaux, par exemple.